



**Le Groupement forestier  
de Nicolet-Yamaska Inc.**

---

# **Plan d'aménagement forestier**

**1742222110321**

## **IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR**

<b>NOM:</b>	
<b>ADRESSE:</b>	<b>630, ROUTE 162</b>
<b>VILLE:</b>	<b>ST-LOUIS DE BLANDFORD</b>
<b>CODE POSTAL:</b>	<b>G0Z 1B0</b>
<b>TEL:</b>	
<b>No.PRODUCTEUR:</b>	
<b>REPR. AUTORISÉ:</b>	

# OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

## 1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro : 01  
No. de producteur forestier:  
Municipalité régionale de comté (MRC): ARTHABASKA Code: 390  
Municipalité : ST-LOUIS-DE-BLANDF Code: 39170  
Cadastre: BLANDFORD Code: 0192

Unité d'évaluation	No. du lot	Rang	Zone	Sup. tot. approx.	Sup. à vocation for. approx.
1925-18-3000	5 A-P	RANG X	V:vert	9,4	7,4
1925-18-3000	5 B-P	RANG X	V:vert	17,7	16,8
				27,1	24,2

## 2-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

X

Production forestière  
Production d'arbre de Noël  
Acériculture

X
X

Protection de la faune  
Utilisation à des fins récréatives

**Remarques:** Les travaux indiqués dans ce plan d'aménagement ne disponibilisent pas une aide financière ni ne remplace l'obligation d'obtenir un permis de coupe suivant les règlements de la M.R.C.

Les peuplements 9-10 et 12 sont en partie situés en zone sensible le long d'un cours d'eau. Conserver les bandes de protections adéquates, respecter la réglementation en vigueur (milieu humide) et éviter de perturber l'écosystème fragile. Des données plus exhaustives seront possiblement nécessaires afin d'effectuer des travaux d'aménagement forestier.

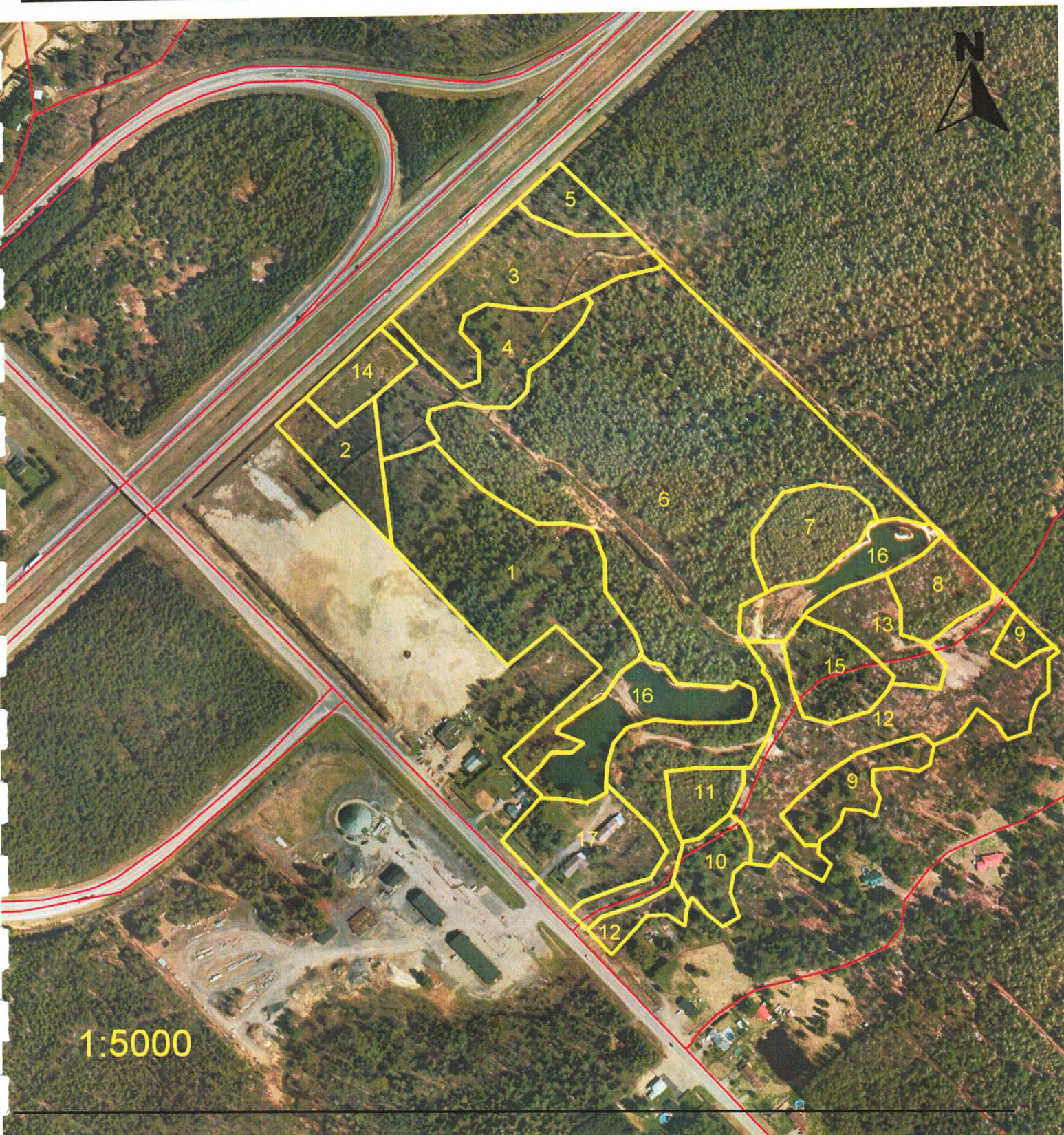


### 3- Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier :

Propriété no. : 01

Carte forestière



Numéro de la carte forestière  
31108SE

Numéro de la photo aérienne:

Échelle  
1\15000

#### Zone sensible

Les peuplements 9-10 et 12 sont en partie situés en zone sensible le long d'un cours d'eau. Conserver les bandes de protections adéquates, respecter la réglementation en vigueur (milieu humide) et éviter de perturber l'écosystème fragile. Des données plus exhaustives seront possiblement nécessaires afin d'effectuer des travaux d'aménagement forestier.



# 4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET REMARQUES

No. du producteur forestier: \_\_\_\_\_

Propriété no. 01

Description sommaire					Remarques		
No. peup.	Type de peuplement Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	classe Hauteur (m)	Âge (ans)	Peuplements	Travaux
01	Mélèzin à mélèze MEL/EPN/ / / /	3,1	C	16	50	Densité légèrement faible.	Un réseau de drainage sera nécessaire afin d'améliorer la croissance des arbres de ce peuplement.
02	Béтуlaie à bouleau blanc et/ou gris BOG/ / / / /	0,7	A	8	20	Ce peuplement est constitué d'essences de faible valeur commerciale.	
03	Erablière rouge ERR/MEL/AUR/NEM/ /	1,7	D	12	40	Ce peuplement est constitué d'essences de faible valeur commerciale. Ce site devra être revu en été afin de vérifier l'épaisseur de matière organique.	Coupe de conversion à valider.
04	Erablière rouge résineuse MEL/JERR/ / / /	1,3	C	12	40	Ce peuplement est constitué d'essences de faible valeur commerciale. Ce site devra être revu en été afin de vérifier l'épaisseur de matière organique.	Coupe de conversion à valider.
05	Erablière rouge résineuse ERR/MEL/EPN/ / / /	0,4	B	16	50	Bonne répartition des tiges.	
06	Mélèzin à mélèze MEL/ / / / /	9,6	B	18	50	Le propriétaire a récolté les arbres affectés par le dendroctone. Bonne répartition des tiges dans l'ensemble.	Les secteurs les plus denses pourraient être éclaircis.
07	Mélèzin à mélèze MEL/ / / / /	0,8	A	16	40	Peuplement très dense. Bois de faible diamètre.	
08	Résineux à mélèze MEL/PIB/EPN/ / / /	0,6	B	15	50		Un petit secteur dense à éclaircir.
09	Sapinière à sapin SAB/ / / / /	0,8	C	18	60	Ce peuplement longe un cours d'eau et, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.	Présence de très gros SAB dont il faudrait surveiller les signes de dépérissement afin de les récolter avant qu'il ne soient plus utilisables.
10	Pinède à pin blanc PIB/JERR/ / / /	0,5	B	15	60	Ce peuplement longe un cours d'eau, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints. PIB avec plusieurs têtes suite aux attaques répétées du charançon nuisant à la qualité des tiges.	

Superficie totale: **19,5** hectares

Source:

photographie aérienne   
  carte forestière régionale   
  vérification sur le terrain   
  inventaire forestier  
 Classes de densité du couvert forestier: A(forte)    B(normale)    C(faible)    D(très faible)

classes de hauteur

1- 1 à 3 mètres  
 2- 4 à 6 mètres  
 3- 7 à 9 mètres  
 4- 10 à 12 mètres  
 etc...

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)  
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés  
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)  
 1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac



# 4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET REMARQUES

No. du producteur forestier: \_\_\_\_\_ Propriété no. 01

Description sommaire				Remarques			
No. peup.	Type de peuplement Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	classe Hauteur (m)	Âge (ans)	Peuplements	Travaux
11	Résineux en régénération MEL/EPN/ / / /	0,4		3	10	Site pauvre, croissance lente.	Dans le secteur le plus dense, dégager une tiges d'avenir de qualité tous les 2 mètres serait bénéfique.
12	Erablière rouge ERR/AUR/ / / /	2,6	D	15	40	Présence de castors. Une partie de ce peuplement longe un cours d'eau, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.	
13	Feuilleu intolérant à résineux PET/PEG/PIB/MEL/ /	0,6	C	15	50		
14	Friche à vocation forestière / / / / /	0,4				Site sur matière organique avec compétition féroce du foin et de la ronce.	
15	Résineux à mélèze MEL/PIB/SAB/ / /	0,7					Les PIB a têtes multiples devraient être récoltés éventuellement pour favoriser les autres tiges.
16	Eau / / / / /	1,8				Lac	
17	Residentiel / / / / /	1,1					

Superficie totale: **27,1** hectares

Source:

photographie aérienne    
  carte forestière régionale    
  vérification sur le terrain    
  inventaire forestier  
 Classes de densité du couvert forestier: A(forte)     B(normale)     C(faible)     D(très faible)

classes de hauteur

1- 1 à 3 mètres  
 2- 4 à 6 mètres  
 3- 7 à 9 mètres  
 4- 10 à 12 mètres  
 etc...

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)  
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés  
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)  
 1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac



## 5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier:

Propriété no.: 01

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
01	Mélèzin à mélèze	Drainage forestier. Afin d'accentuer et maintenir la croissance des arbres de ce peuplement, un réseau de drainage devra être effectué en accord avec les plans et devis approuvés par un ingénieur forestier.	1,0	1
02	Bétulaie à bouleau blanc et/ou gris	Coupe de conversion. Ce traitement consiste à couper un peuplement de peu de valeur commerciale. Une préparation de terrain sera nécessaire afin de rendre le terrain apte à la mise en terre des plants.	0,7	1
06	Mélèzin à mélèze	Coupe d'éclaircie. Ce traitement consiste à récolter de façon régulière environ le tiers du volume de bois. L'objectif de ce traitement est de favoriser le maintien de la croissance des arbres de ce peuplement.	1,5	1
07	Mélèzin à mélèze	Coupe d'éclaircie. Ce traitement consiste à récolter de façon régulière environ le tiers du volume de bois. L'objectif de ce traitement est de favoriser le maintien de la croissance des arbres de ce peuplement.	0,8	1
08	Résineux à mélèze	Coupe d'éclaircie. Ce traitement consiste à récolter de façon régulière environ le tiers du volume de bois. L'objectif de ce traitement est de favoriser le maintien de la croissance des arbres de ce peuplement.	0,2	1
14	Friche à vocation forestière	Coupe de conversion. Ce traitement consiste à couper un peuplement de peu de valeur commerciale. Une préparation de terrain sera nécessaire afin de rendre le terrain apte à la mise en terre des plants.	0,4	1

### URGENCE DU TRAITEMENT

Priorité 1: Très ( 0 - 2 ans)

Priorité 2: Assez ( 3 - 5 ans)

Priorité 3: Peu ( 6 - 10 ans)

### Notes:

- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.

## 6-REMARQUES

Le plan d'aménagement vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété. Alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain, etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier à l'emploi du Groupement Forestier sans quoi, le Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc. se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Egalement, le Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska Inc. ne se tient pas responsable des travaux de drainage, si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier à l'emploi de cet organisme.

## 7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- \* de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- \* de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier \_\_\_\_\_

X \_\_\_\_\_ 28/02/2012  
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à

Ce plan est valide jusqu'en 28/02/2022 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement numéro 4 du 1 avril 1997 de l'Agence Forestière des Bois-Francis.

[Signature] 02-004 15/02/2012  
Signature de l'ingénieur forestier Numéro de permis de l'OIFQ Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: MICHEL AERY

### Conseiller forestier

Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.  
9500, boul. Parc Industriel  
Bécancour, Qc  
G9H-3P2  
tel: (819) 297-2384 fax: (819) 297-2545

Plan d'aménagement forestier  
1742222110321